



CRAMPAGNA - Commune

Procès-verbal de séance

Séance du 09 février 2026 à 18h30
Salle Daniel BURG - CRAMPAGNA

Le lundi 09 février 2026 à 18h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MABILLOT.

Secrétaire de la séance : Monsieur Alain BENARD

Présents : Monsieur Michel MABILLOT, Monsieur Michel ESTEVE, Monsieur Alain BENARD, Madame Stéphanie QUARANTA LAFFONT, Madame Claudine TOURTOULOU, Madame Sophie MENAUT, Monsieur André MANUEL, Monsieur Philippe CALVAYRAC, Madame Tiphany BONALDO, Madame Albane ROGER, Monsieur Robert PLACIDE

Représentés : Madame Nathalie SANMARTIN représentée par Monsieur Michel MABILLOT

Absents et excusés : Madame Marie-Claude MIROUSE, Monsieur Julien LACROIX

Ordre du jour :

Approbation du PV de la séance du 19 janvier 2026

Décisions du maire : AU_002_2026 : Concession cimetière Delacruz

Délibérations :

Travaux Eclairage public contribution SDE 09 - Chemin de Camou

Demande de subventions 2026 - Sécurisation du pont sur la voirie communale « Rue de la Coumanine »

Demande de subventions 2026 - Acquisition d'une autolaveuse pour la Salle des fêtes

Divers : Projet de délibération pour saisine CST en date du 14 Avril 2026 : Suppression de deux postes et mise à jour du tableau des effectifs

Délibérations du conseil :

Travaux Eclairage public contribution SDE 09 Chemin de Camou (N° DE_005_2026)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés Chemin de Camou.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. La commune a donc demandé une estimation de ces travaux au SDE09, qui lui a communiqué un devis.

Le montant estimé des travaux s'élève à 7 800 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE09 comprise.

Après déduction de la participation du SDE09, à hauteur de 50 %, dans le cadre du programme « SDE EP Rénovation », la part restant à charge de la commune serait estimée à 3 900 € HT.

La contribution qui sera demandée à la commune est susceptible de varier par rapport à cette estimation en fonction du coût final des travaux réalisés. Toutefois, le montant maximal qui sera versé au SDE09 est plafonné à cette estimation majorée de 10 %. Si le montant final des travaux générerait un dépassement de l'estimation supérieur à 10 %, une nouvelle délibération serait nécessaire.

Conformément au nouveau règlement financier du SDE09 (article 1.2.2), ce financement sera effectué par :

- Le versement d'une contribution de la commune imputée au chapitre 65, compte 6558 (M57 abrégé) en section de fonctionnement du budget communal, pour un montant de 3 900 €.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et décide à l'unanimité de :

- **Demander** au SDE 09 la réalisation des travaux de Chemin de Camou ;
- **Prendre** acte du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE09 ;

- **Approuver** le versement d'une contribution au SDE09 d'un montant estimé de 3 900 € et dans la limite de 4 290 € HT (+10%)
- **Dire** que les crédits nécessaires au règlement de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;

Délibération : adoptée

Demande Subventions 2026 - Sécurisation du pont sur la voirie communale « Rue de la Coumanine » (N° DE_006_2026)

Vu le courrier de la préfecture de l'Ariège en date du 03 décembre 2025 concernant la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – année 2026 ;

Vu le courrier en date du 27 novembre 2025 concernant la programmation Fonds départemental d'Action locale 2026 ;

Vu le règlement d'attribution Fonds de soutien à la ruralité visé par la préfecture en date du 06/11/2025 ;

Monsieur le Maire expose que le pont se situant sur la voirie communale « rue de la Coumanine » au niveau du Château de Crampagna qui traverse le ruisseau du Carol, présente un risque d'effondrement, en raison du ruissellement des eaux de pluies.

Une expertise et un devis ont été réalisés par la société TERRASSEMENT PONT et indique que des travaux de renforcement et de sécurisation de l'ouvrage sont nécessaires et urgents.

Le devis de travaux s'élève à 5 947,12 € HT / 7 136.54 € TTC.

Ce projet peut faire l'objet de demande de subvention auprès des financeurs indiqué dans le tableau de financement ci-dessous.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Détails	€ HT	Financeurs	%	€ HT
Devis Enrochement	5 947,12	Etat – DETR 2026 chapitre 8	30,0%	1 784,14
		Conseil Départemental - FDAL 2026	30,0%	1 784,14
		Agglo - Fonds ruralité 2026	20,0%	1 189,42
		Commune - Autofinancement	20,0%	1 189,42
Montant total € HT	5 947,12	Montant total en € HT	100%	5 947,12

L'échéancier de réalisation de ces travaux est le suivant :

- Engagement des travaux début février
- Durée des travaux : 7 jours
- Intervention à compter du 23 février 2026
- Fin des travaux : Début Mars 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- approuver la réalisation des travaux pour un montant de 5 947.12 € HT

- approuver le plan de financement exposé

- approuver l'inscription de la dépense correspondante au chapitre 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2152 – Installation de voirie, du budget primitif de l'année en cours

- autoriser le Maire à solliciter une subvention de DETR 2026 auprès de la Préfecture de l'Ariège et auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ci-dessus.

Délibération : adoptée

Demande subventions 2026 - Acquisition d'une autolaveuse pour la Salle des fêtes (N° DE_007_2026)

Vu le courrier en date du 27 novembre 2025 concernant la programmation Fonds départemental d'Action locale 2026 ;

Vu le règlement d'attribution Fonds de soutien à la ruralité visé par la préfecture en date du 06/11/2025 ;

Monsieur le Maire expose que la fréquence de la location de la salle des fêtes nécessiterait l'investissement d'une autolaveuse pour l'entretien des sols de la salle (surface de 214 m² environ).

Un devis a été réalisé par la société DELCOURT qui propose une autolaveuse à batterie compacte, pour un montant de 2 690.90 € HT.

Ce projet peut faire l'objet de demande de subvention auprès des financeurs indiqué dans le tableau de financement ci-dessous.

Dépenses		Recettes		
Détails	€ HT	Financeurs	%	€ HT
Devis S224348 - DELCOURT	2 690,90	Conseil Départemental - FDAL 2026	30,0%	807.26
		Agglo - Fonds ruralité 2026	35,0%	941.82
		Commune - Autofinancement	35,0%	941.82
Montant total € HT	2 690,90	Montant total	100%	2 690,90

Ce matériel sera commandé dans le courant du premier semestre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- approuver la réalisation des travaux pour un montant de 2 690.90 € HT
- approuver le plan de financement exposé
- approuver l'inscription de la dépense correspondante au chapitre 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2135 – Installation générale, du budget primitif de l'année en cours
- autoriser le Maire à solliciter une subvention FDAL 2026 auprès du conseil départemental de l'Ariège et auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ci-dessus.

Délibération : adoptée

Divers :

Le projet de délibération **portant sur la suppression de deux postes et mise à jour du tableau des effectifs** sera transmis au centre de gestion pour saisine du CST en date du 14 Avril 2026.

Le sujet de l'organisation des élections municipales sera évoqué pour le dernier conseil municipal qui se tiendra le 09 Mars 2026 (à confirmer),

A l'issue des élections municipales, Mr Le maire souhaite que les conseillers municipaux qui ne repartent pas avec la nouvelle équipe soient présents au premier conseil municipal, après les élections.

Sécurité : des cambriolages ont été évoqués au secrétariat de la mairie par des habitants de l'Allée de la Plaine, un rappel sur panneau Pocket sera mis sur la vigilance et les gestes à avoir.

Fin de la séance.